

## ANNEXE 2

# Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : **OZKONAKCI**

Prénom : **Kadir**

Numéro national : **63.04.01-453.92**

Adresse : **Rue Potagère 104, 1210 Saint-Josse-ten-Noode**

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>

<b>MANDATS</b>
Commune de Saint-Josse-ten-Noode - échevin
Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse-ten-Noode - Représentant AG/CA
Agence locale pour l'emploi - Représentant AG/CA
Régie communale autonome de SJTN - Administrateur
Brulabo - Représentant AG/CA
Mission locale de SJTN - Représentant AG
<b>FONCTIONS</b>
<b>FONCTIONS DÉRIVÉES</b>

<sup>1</sup>y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature<sup>3</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>er</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2<sup>er</sup>, accompagnées des fiches fiscales

<sup>7</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>1</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

- 1 d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et biconnunautaire ou communal ;
- 2 d'un mandat exécutif ;
- 3 d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4 d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, biconnunautaire ou local ;
- 5 d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- 6 d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

#### **électives ou non**

### **3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

## **AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ**

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup><sup>5</sup>, et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littéra b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration<sup>8</sup>

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littéra b)	MONTANTS

Fait à Saint-Josse-ten-Noode le 24/09/2025

Nombre d'annexes : 0

Signature



<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE  
Avenue de l'Astronomie 12-13  
1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Date de l'entrée : 04/12/2006  
Date de la sortie :

N° national : 63040145392  
Date de naissance : 01/04/1963

# DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL

## ANNEE 2024

Ce document n'est pas un document officiel.  
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

**CONFIDENTIEL** \*0000000924\*

**M. Kadir OZKONAKCI**  
(Code destination : 01)  
R. POTAGERE, 104/1  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
Belgique

### FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

		Montant en EUR
N° : 767		
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		63.021,90
TOTAL :	250	63.021,90
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		19.429,32
Total	286	19.429,32
24		
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287	603,46

\*0000000924\*

\*0000000924\*  
\*0000000924\*  
\*0000000924\*  
\*0000000924\*

Employeur : BRULABO SCRL  
Service du Personnel  
Avenue du Maelbeek 3  
1000 Bruxelles

## FICHE DE REMUNERATIONS

Ce décompte est à conserver! L'ensemble de ces fiches de rémunérations est complémentaire à votre compte individuel.

Date : 24/07/2025

Paié du 09/07/2025

Expl. de 07/2025

Caisse d'alloc. familiales :  
Cie d'assurances : ETHIAS

Matricule : 63040145392 Entré(e) le 25/06/2025  
N° registre national : 63040145392  
Situation fiscale : Célibataire

## CONFIDENTIEL

M. Kadir ÖZKONAKCI

Rue Potagère, 104  
1210 Saint-Josse-Ten-Noode  
Belgique

35 - 1/1 - 1/2

Fonction 01

Période : 06/2025 Index : 212,23 Paié du 09/07/2025 17:53

Jetons de présence (fonction 01) - Conseil du 25/06/2025	101,72			
<b>1 - Brut total</b>	<b>101,72</b>			
Imposable ordinaire	101,72			
<b>3 - Imposable total</b>	<b>101,72</b>			
Précompte ordinaire	27,72			
<b>4 - Précompte total</b>	<b>27,72</b>			
<b>Brut total (1)</b>	<b>- Cot.Soc. (2)</b>	<b>- Précompte (4)</b>	<b>+ Div. Nets (5) =</b>	<b>Net payé</b>
101,72	0,00	27,72	0,00	74,00



Liste 003-00

35 - Enveloppe 1 / 1 - Page 1 / 2